

Transition énergétique : faisons jouer nos réseaux

INSTITUT
MONTAIGNE



CLIQUEZ ICI
POUR DÉCOUVRIR LE RAPPORT

Paris, le 4 décembre 2019 - Si nous voulons que l'accès à l'énergie partout et sans restriction reste un point fort de notre pays, il est urgent d'adapter nos réseaux de gaz, d'électricité, de pétrole, de chaleur et de froid aux enjeux de la transition énergétique. Pourtant, ces derniers sont encore trop absents de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et du débat public.

Le rapport "[Transition énergétique : faisons jouer nos réseaux](#)" publié aujourd'hui par l'Institut Montaigne formule neuf propositions pour transformer efficacement nos actuelles infrastructures, notamment celles transportant des énergies en décroissance dans notre mix, tout en garantissant un coût soutenable pour les collectivités et les ménages, ainsi qu'une plus grande lisibilité pour le consommateur.

"Le manque de visibilité donné aux réseaux dans le débat public pourrait laisser croire à tort que leur adaptation se fera à la marge pour répondre aux objectifs ambitieux de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Or, il serait illusoire de penser que la transition énergétique se fera sans investissements dans les réseaux actuels. Les réseaux sont un des leviers majeurs de la transition énergétique avec l'émergence des smart grids" expliquent **Thierry Déau, président-directeur général de Meridiam et Christine Le Bihan-Graf, avocate associée au sein de De Pardieu Brocas Maffei, qui ont présidé notre groupe de travail.**

Alors que le gouvernement français s'est fixé un objectif de neutralité carbone en 2050, l'Institut Montaigne a souhaité aborder, de façon détaillée, la question de la transition énergétique.

- Dans son rapport [Pour réussir la transition énergétique](#) publié en juin 2019, l'Institut Montaigne s'est ainsi livré à une analyse de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).
- Il s'est aussi penché sur les usages, en s'intéressant aux secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre : le transport, dans son rapport [Quelle place pour la voiture demain ?](#) de juin 2017 ; la nécessaire rénovation des bâtiments a, quant à elle, été abordée dans son rapport [Rénovation énergétique : chantier accessible à tous](#) de juillet 2019.

Le rapport publié aujourd'hui vient compléter cette réflexion.

La transition énergétique ne se fera pas sans l'adaptation des réseaux d'énergies.

Les réseaux électriques et gaziers vont devoir faire face à la décentralisation des moyens de production avec la montée en puissance des énergies renouvelables (EnR) comme l'éolien, le solaire ou encore le biométhane.

Ils vont également être **un des leviers de la transition énergétique** avec l'émergence des *smart grids*. Les données de consommation provenant des compteurs communicants seront utiles pour rendre plus efficace le fonctionnement du système énergétique. Les clients vont également bénéficier **d'une connaissance plus fine de leur consommation**, condition nécessaire pour réaliser des économies d'énergie et permettre notamment d'identifier les passoires thermiques. Il s'agira néanmoins d'en expliquer l'intérêt aux clients, de plus en plus soucieux du respect de leur vie privée.

Quelle gouvernance pour les réseaux d'énergies et à quelle hauteur les financer ?

Se pose toutefois la question de la gouvernance des réseaux avec des exploitants de taille nationale, permettant **une mutualisation des moyens et une volonté des territoires de s'engager progressivement sur ces questions**. Les bouleversements que vont connaître l'ensemble des réseaux doivent se faire à un **coût soutenable pour la collectivité**.

Le simple maintien en condition opérationnelle des réseaux énergétiques représente déjà des investissements financiers importants dans un contexte où **la consommation d'énergie demeure un sujet de préoccupation majeur pour 70 % des ménages** (baromètre 2019 du Médiateur national de l'énergie). Que ce soit pour l'électricité ou le gaz naturel, **le tarif payé pour l'acheminement de l'énergie représente environ la moitié d'une facture hors taxes d'un client**. Il devient donc **nécessaire de faire œuvre de pédagogie** auprès de ces derniers, sous peine d'entraîner des incompréhensions et des contestations.

En parallèle, **l'équilibre économique des réseaux gaziers et pétroliers**, dont le financement est lié aux volumes acheminés, **pourrait être fragilisé en raison de la diminution des consommations d'énergies fossiles**.

Les décisions d'investissements dans l'énergie, et particulièrement dans les réseaux, se font **sur des cycles longs**. Alors que les débats autour de la PPE ont porté principalement sur la place du nucléaire, il est nécessaire de comprendre les enjeux actuels des réseaux **pour s'assurer que la transition énergétique en France ne rencontrera pas les mêmes écueils que l'*Energiewende* engagée en Allemagne**. Les infrastructures de réseaux ont fait leurs preuves et il est avant tout indispensable de **conserver cet avantage** qui a jusqu'à présent permis à la France d'éviter de se préoccuper de la façon dont l'énergie était acheminée, contrairement à **d'autres pays de l'OCDE qui connaissent des taux de coupures bien plus élevés**.

Les neuf propositions de l'Institut Montaigne pour permettre aux réseaux d'énergies français de prendre le virage de la transition en cours

Proposition n°1 : mettre en place une « PPE Réseaux » tenant compte de l'évolution de la demande et de la production. C'est en effet indispensable pour que le gouvernement et le législateur orientent et déclinent la politique énergétique du pays en traitant les impacts sur l'ensemble de la chaîne, et non seulement sur le plan de la production. Ce document d'orientation, commun aux différentes énergies, étudiera leur complémentarité et la manière dont les réseaux d'électricité, de gaz et de chaleur, peuvent fonctionner en synergie les uns avec les autres.

Proposition n°2 : renforcer l'articulation entre les différents schémas directeurs Énergie et coordonner la PPE et les SRADDET. L'organisation d'une conférence réunissant les services centraux de l'État, les

préfets et les présidents de région pourrait permettre aux schémas régionaux d'être entendus dans leur spécificité puis conciliés avec les orientations nationales de la PPE dans une approche de synthèse.

Proposition n°3 : étudier l'opportunité de renforcer la coopération entre RTE, GRTgaz et Teréga pour optimiser le pilotage des réseaux stratégiques français en matière énergétique et accélérer la convergence entre les énergies. Cette étude pourrait être menée sous l'égide de la DGEC.

Proposition n°4 : comme cela a été effectué pour les fiches de paie et les déclarations d'impôts, rendre plus claire la facture d'énergie avec une explicitation des différentes composantes du prix (énergie, acheminement et fiscalité). Des encarts pédagogiques pourraient être ajoutés en annexe afin de valoriser le rôle des réseaux en lien avec la transition énergétique (accueil des énergies renouvelables, mobilité propre, décentralisation, tonnes de CO2 économisées ...).

Proposition n°5 : intégrer un volet « Énergie » à la démarche de création d'un grand campus de la cybersécurité (mission confiée par le Premier ministre à Michel Van Den Berghe) afin de permettre aux différents acteurs de se rapprocher et de partager leurs solutions. Développer une stratégie à l'export pour les PME et les startups œuvrant sur le développement de solutions et de services Énergie Cybersécurité avec le soutien de la BPI-France.

Proposition n°6 : renforcer les ambitions de développement à l'international des acteurs français en charge de la gestion des réseaux d'énergie, de transport comme de distribution. Valoriser leur savoir-faire en matière de *smart grids* et de comptage intelligent, en lien avec la filière industrielle et sans se limiter aux missions de conseil, comme l'ont fait avec succès d'autres grands opérateurs européens comme Enel et Iberdrola. Pour la réussite de l'exportation de cette filière industrielle, il conviendra que le pouvoir politique apporte le soutien nécessaire, qu'il s'agisse d'apporter de la visibilité à la filière par la voie diplomatique ou de lui faire bénéficier des soutiens financiers du fonds pour l'innovation et l'industrie.

Proposition n°7 :

7.1 : autoriser l'attribution de certificats d'économie d'énergie (CEE), pour des raccordements réalisés sur des réseaux aidés par le Fonds Chaleur. Ceci présente l'avantage de ne pas peser directement sur les finances publiques du fait du fonctionnement du dispositif des CEE. Le Fonds Chaleur pourrait le cas échéant être utilisé comme variable d'ajustement, en complément des CEE, pour éviter tout soutien trop important.

7.2 : supprimer, dans les zones desservies par des réseaux de chaleur, les mécanismes de récompense des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz lorsqu'ils raccordent des bâtiments au réseau de gaz, dans les conventions de gestionnaires de réseaux de distribution de gaz. Cela permettra d'éviter une concurrence frontale entre deux réseaux énergétiques et d'accélérer le développement des réseaux de chaleur.

7.3 : obtenir un engagement des gestionnaires et des délégants de réseaux faisant partie de la dizaine de réseaux totalement ou partiellement alimentés au charbon pour renoncer à l'énergie charbon sous 10 ans. En effet, le charbon représente actuellement 4,4 % du mix des réseaux de chaleur, cette part ayant été divisée par 2 en 5 ans.

Proposition n°8 : accélérer la mise en place, sous l'égide de la CRE, de l'identification des zones favorables pour orienter et inciter les projets à se développer sur les territoires les plus propices à l'accueil de méthaniseurs, reposant en particulier sur l'étude des coûts de raccordement et d'injection dans les réseaux, de transport ou de distribution.

Proposition n°9 : confier au Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale (SGDSN), dans le cadre des déclinaisons des dispositifs législatifs et réglementaires (en particulier de la Loi de Programmation Militaire), une mission d'évaluation de la criticité des infrastructures de transport d'hydrocarbures et de la robustesse des exploitants des réseaux d'oléoducs.

CLIQUEZ ICI
POUR DÉCOUVRIR LE RAPPORT

Nous vous attendons sur [Twitter](#), [Facebook](#) et sur [Instagram](#).
Inscrivez-vous à notre [Newsletter](#).

Contact presse

Lara Oliveau, responsable de la communication et des relations presse

06 99 79 43 62 / 01 53 89 05 73

loliveau@institutmontaigne.org

À propos de l'Institut Montaigne :

Think tank indépendant créé en 2000, l'Institut Montaigne est une plateforme de réflexion, de propositions et d'expérimentations consacrée aux politiques publiques en France et en Europe. Ses travaux sont le fruit d'une méthode d'analyse et de recherche rigoureuse et critique, ouverte sur les comparaisons internationales. L'Institut Montaigne, association à but non lucratif pionnière en France, réunit des chefs d'entreprise, des hauts fonctionnaires, des universitaires et des personnalités issues d'horizons divers. Ses financements sont exclusivement privés, aucune contribution n'excédant 1,5 % d'un budget annuel de 5,7 millions d'euros (estimation 2018). À travers ses publications et les événements qu'il organise, l'Institut Montaigne souhaite jouer pleinement son rôle d'acteur du débat démocratique.